

RW/931/2020/3443/2285/201

# Lot 201

Le vendeur garantit la mesure de la circonférence sur le trait de griffe horizontal. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Bois mesurés au compas. Cubage via hauteur recoupe et défilement. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares

<b>Nombre d'arbres total</b>	80	--
<b>Volume grumes</b>	113,493	m <sup>3</sup>
<b>Volume houppiers</b>	0,000	m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	113,493	m <sup>3</sup>
<b>Cube moyen</b>	1 419	dm <sup>3</sup>
<b>Circonférence moyenne</b>	114,500	cm
<b>Surface de coupe</b>	0,540	ha
<b>Contact</b>	SEBILLE Jean-Philippe, <a href="tel:047778.13.66">0477/78.13.66</a>	
<b>Triage</b>	Triage De Marcourt	
<b>Propriétaire</b>	Rendeux Cne	
<b>Lieu(x)-dit(s)</b>	FANGE DU BATY - cpe 7	
<b>Vente</b>	<a href="#">Vente du Cantonnement de La Roche-En-Ardenne</a> Lundi 28 septembre 2020 à 15:00 <a href="#">Salle communale de Devantave</a>	
<b>TVA</b>	2 %	--
<b>Certification PEFC</b>	Oui	--

**Epicéa**

Définitive

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
85	9	
		6,300
95	13	
105	22	
115	11	
		50,717
125	11	
135	2	
145	3	
		28,978
155	3	
165	1	
175	5	
		27,498
<b>Total grumes</b>	<b>80</b>	<b>113,493</b>
<b>Houppiers/Taillis</b>	-	